



## Compte-rendu de la réunion du Département Diffusion, Distribution, Exploitation du 4 mars 2021

1. Présentation du dispositif Futur@Cinema par Anne Pouliquen (p.2)
2. Présentation des formations CST/SCARE à la RT045 (maintenance de premier niveau des projecteurs numériques) par Béatrice Boursier et Agathe Boismorrand (p. 3)
3. Redémarrage post Covid pour l'exploitation (p. 3)
4. Arrêt de suivi de certains produits (p.4)
5. Réglementation technique sur le cinéma en plein air (p.4 à 5)
6. Conclusion

Au programme de cette réunion : Présentation du dispositif Futur@Cinema par Anne Pouliquen, présentation des formations CST/SCARE à la RT045 (maintenance de premier niveau des projecteurs numériques) par Béatrice Boursier et Agathe Boismorrand, redémarrage post Covid pour l'exploitation, arrêt de suivi de certains produits, réglementation technique sur le cinéma en plein air.



## 1. Présentation du dispositif Futur@Cinema par Anne Pouliquen

Anne Pouliquen, responsable du Sommet des Arcs, événement proposé en marge du Festival des Arcs, présente le dispositif Futur@Cinema [1]. Le Sommet des Arcs permet aux exploitants de voir des films de distributeurs et d'organiser des tables rondes s'axant autour de l'innovation dans les pratiques et les usages des cinémas indépendants. Depuis 2017, l'événement propose également le Hackathon du cinéma qui est un concours dans lequel des développeurs et des graphistes s'associent à des professionnels du cinéma pour proposer en 48 heures des prototypes divers à destination des salles et des spectateurs. Cette année, le festival des Arcs s'est tenu en ligne. Le Sommet a réuni plus de 800 professionnels autour de thématiques de relance et de conquête des jeunes. C'est tout l'enjeu du dispositif Futur@Cinema monté en partenariat avec plusieurs festivals (La Rochelle, Strasbourg, Annecy...) et des lieux comme Creatis à Paris. Ce programme s'articule autour de deux volets : rencontres professionnels et innovation. Le volet rencontres professionnels est consacré au partage d'expériences et d'initiatives autour de la thématique du public plus particulièrement jeune. Il s'agit d'un programme hybride, accessible en ligne lors de plusieurs festivals et rencontres tout au long de l'année 2021. Il fait appel à des acteurs très divers tels que des professionnels du cinéma et du digital, des entrepreneurs et start-uppeurs. A cette occasion est mis en place le Challenge Futur@Cinema qui est l'héritier du Hackathon. Il s'agit d'un cursus d'accompagnement durant lequel des porteurs de projets et des entrepreneurs s'unissent aux professionnels du cinéma pour inventer et développer un projet innovant pour les salles, les films et leurs spectateurs. Une trentaine de candidat.e.s seront retenu.e.s pour des former des projets et imaginer des projets aux côtés d'une quinzaine de mentors et partenaires. Un encadrement de ces projets est assuré pendant neuf mois par des professionnels ainsi qu'un comité de pilotage co-dirigé par Baptiste Heynemann, délégué général de la CST, Anne Pouliquen, et composé de nombreux partenaires. Les projets seront présentés lors de la prochaine édition du festival des Arcs du 14 au 18 décembre 2021. Un appel à candidatures a été lancé jusqu'au 15 mars 2021.

[1] Retrouvez l'interview d'Anne Pouliquen dans la Lettre de la CST n176

## **2. Présentation des formations CST/SCARE à la RT045 (maintenance de premier niveau des projecteurs numériques) par Béatrice Boursier et Agathe Boismorrand.**

Béatrice Boursier, déléguée générale du Syndicat des Cinemas d'Art de Repertoire et d'Essai (SCARE) et Agathe Boismorrand également membre du SCARE, détaillent les formations mises en place par le SCARE et la CST. Dans un premier temps, Béatrice présente le SCARE et ses missions. Le syndicat a développé des formations à destination de leurs adhérents indépendants afin de les aider à évoluer dans leurs professions. Une première formation dans le marketing digital avait d'ailleurs été proposé à l'occasion du Sommet des Arcs. Le SCARE s'est ainsi associé à la CST pour proposer une formation se basant sur la RT045, à savoir la maintenance de premier niveau des projecteurs numériques. La première session de cette formation scindée en deux parties, avait eu lieu en décembre 2020 et animée par Pierre-Edouard Baratange, permanent à la CST. La deuxième partie se déroulera en présentiel avec Jean-Baptiste Hennion et les inscriptions restent ouvertes. De son côté Agathe Boismorrand détaille le processus mis en place ainsi que les prochaines dates de session et le nombre d'inscrits jusqu'ici. Ces formations sont prises en charge par l'AFDAS ou par le dispositif FSE. Pierre-Edouard Baratange et Jean-Baptiste Hennion reviennent sur l'aspect théorique de la formation et les enseignements qu'ils prodiguent lors de la formation. La formation, d'une durée de 3h30, peut être vue comme une "illustration" de la RT045 avec notamment les mires de la CST comme supports.

## **3. Redémarrage postCovid pour l'exploitation**

Le secteur de l'exploitation table sur une reprise mi-avril, début mai. Ce qui soulève de nombreuses questions sur l'état du matériel au redémarrage. Etienne Roux (Cine Digital Service) se veut rassurant quant à l'état des machines lors du redémarrage. Lors du premier déconfinement, quelques salles ont connu des pannes mais cela reste tout à fait marginal au regard du parc de salles. Les pannes se sont davantage manifestées en cas d'humidité. Bruno Thénard (Cinemeccanica) partage son expérience en tant qu'installateur. Il y a eu beaucoup de pannes serveurs lors du premier confinement.

Lors du second confinement, les basses températures ont mis à mal les projecteurs mais depuis deux semaines aucun dépannage à signaler. Yan Troszynski, responsable technique du Gaumont Aquaboulevard, évoque un cas d'IMB qui projetait une image rose avec le contenu test crypté de la CST. Il a laissé le projecteur et le serveur sous tension pendant une semaine pour faire disparaître le problème. D'autres installateurs et exploitants ont fait part de leurs retours d'expériences.

#### **4. Arrêt de suivi de certains produits**

L'arrêt de suivi de certains produits comme les projecteurs de Série 1 ou le serveur DCP 2000 va poser problème. Se pose dès lors la question des solutions à adopter notamment concernant la Série 1. Va-t-il falloir changer l'intégralité du projecteur et intégrer les IMS ? Le département souhaite initier une réflexion sur ce sujet afin d'anticiper les éventuels problèmes lors du redémarrage des salles de cinéma. Etienne Roux explique que seul le serveur GDC SR1000 est compatible avec les projecteurs Serie 1... à condition de disposer d'un projecteur Série 2. A l'heure actuelle, Dorémi ne fabrique plus de cartes dolphin, etc... mais les garanties constructeurs sont encore valables. On estime qu'il y aurait encore 400 projecteurs de Serie 1 en activité chez les petits et moyens exploitants.

#### **5. Réglementation technique sur le cinéma en plein air**

L'année dernière, le cinéma en plein air était en plein essor, certains d'entre eux avaient été mis en place par des agences publicitaires pour remplacer l'exploitant en place qui, bien souvent, n'avait pas été mis au courant de l'installation de ce cinéma en plein air dans son secteur. Actuellement, la réglementation stipule que tout support (du DVD au DCP) est valable. Un changement de la réglementation est nécessaire du moins sur l'aspect technique. On ne connaît pas la position du CNC sur ce sujet. Il y a deux aspects à explorer : juridique puisqu'il implique une concurrence déloyale envers l'exploitant en place et l'aspect technique. Alain Besse précise qu'en 1998, le CNC avait demandé à la CST une recommandation sur ce sujet afin de faire une différenciation entre les cinémas de plein air gratuits et payants, ces derniers bénéficiant d'une aide et d'une billetterie CNC. Le CNC avait demandé à différencier les sources professionnelles de celles plus "grand public".

Aujourd'hui, quand il s'agit de projeter des films de majors, les organisateurs de cinémas en plein air ne s'adressent pas directement aux distributeurs mais passent par des sous-distributeurs et par le biais des droits voisins dont les coûts sont moindres. Luigia Soldo (FNEF), également représentante du comité plein air de la DRAC, explique que le sujet est très compliqué car il n'y a pas de cadre juridique. La fédération doit s'emparer du sujet avec le CNC.

Chris Tirtaine évoque le problème par le prisme du distributeur : dans le cas de projections en plein air, il est courant que le distributeur fournisse un DCP au sous-distributeur, la projection peut également se faire via un support tel que le blu-ray lorsque le film n'existe pas en DCP ou en 35mm. Mais dans ce cas est-ce du cinéma ? C'est la DRAC qui dispose du calendrier des projections en plein air par régions. Dans la plupart des cas, les exploitants des régions concernées ne sont même pas au courant. Il est suggéré de créer au sein du département un comité composé de quatre à cinq personnes pour surveiller, en concertation avec les DRAC, les mises en place de ces cinémas de plein air. La CST doit mettre en place un cahier des charges pour les projections en plein air. Un groupe de travail devrait être mis en place au sein du département à cet effet. La CNC de son côté se penche sur le sujet des cinémas non commerciaux, l'avis de la DRAC est seulement consultatif. Le distributeur doit être spécifique sur le support de projection dans la négociation des droits. Il serait bon d'obtenir de la part du CNC que la qualité de projection fasse partie des critères d'autorisation pour les cinémas en plein air.

## 6.

## Conclusion

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour se pencher sur la réglementation des cinémas en plein air. Il est possible qu'un représentant du CNC se prononce sur le sujet à l'occasion d'une prochaine réunion dont la date n'a pas encore été fixée.